

12 **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

21 Numéro de dépôt: 82440025.3

51 Int. Cl.³: **E 06 B 1/70**

22 Date de dépôt: 23.08.82

30 Priorité: 03.09.81 FR 8116911

43 Date de publication de la demande:
23.03.83 Bulletin 83/12

84 Etats contractants désignés:
AT BE CH DE GB IT LI LU NL SE

71 Demandeur: **ECONEX S.A. Société Anonyme dite:**
17, rue des Fusiliers Marins
F-67114 Eschau(FR)

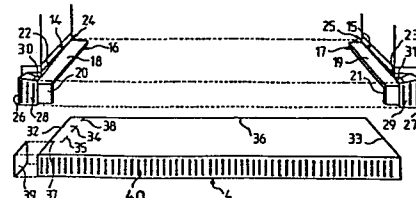
72 Inventeur: **Cheviron, René**
6, rue de la Chapelle
F-67400 Illkirch Graffenstaden(FR)

74 Mandataire: **Aubertin, François**
Cabinet BUGNION PROPRIETE INDUSTRIELLE 4, rue de
Haguenau
F-67000 Strasbourg(FR)

54 **Elément préfabriqué pour l'isolation de façades.**

57 Elément préfabriqué pour l'isolation de façades et, notamment pour l'isolation par l'extérieur des appuis de fenêtre et/ou des entourages de fenêtre, comprenant une pièce centrale (4), de préférence en résine polyester armée de fibres de verre ou autre matériau plastique, s'emboîtant soit dans des embouts latéraux (14,15) disposés dans les coins inférieurs (24,25) de la fenêtre et réalisés dans le même matériau que la pièce centrale (4), soit directement entre les coins (24,25) des parois latérales de la fenêtre, caractérisé en ce que la pièce centrale (4) comporte une tablette supérieure (5) recouvrant le dessus (6) de l'appui (1), une face avant verticale (7), une face inférieure (9) pratiquement horizontale et un retour (10) contre lequel prend appui la face arrière (11) d'un revêtement quelconque (12).

FIG 3



Elément préfabriqué pour l'isolation de façades.

- L'invention concerne un élément préfabriqué pour l'isolation de façades et, notamment pour l'isolation par l'extérieur des appuis de fenêtre et/ou des entourages de fenêtre, comprenant une pièce centrale, de préférence en résine polyester armée de fibres de verre ou autre
- 5 matériau plastique, s'emboîtant soit dans des embouts latéraux disposés dans les coins inférieurs de la fenêtre et réalisés dans le même matériau que la pièce centrale, soit directement entre les coins des parois latérales de la fenêtre.
- 10 Pour l'isolation par l'extérieur du bâtiment, on connaît déjà l'utilisation de revêtement de façade en bandes d'aluminium façonnées et thermolaquées. Ainsi, on connaît, par le document FR-A-2.143.180, des plaques rectangulaires en métal, en particulier en métal léger ou en matière synthétique, pour revêtements de façades, revêtements de pla-
- 15 fonds, couvertures de toitures ou autres applications semblables. Ces plaques de revêtement sont conformées de façon qu'elles présentent des organes d'emboîtement régnant longitudinalement sur deux de leurs bords parallèles et permettent de réaliser une jonction positive des plaques entre-elles et avec d'autres éléments du revêtement.
- 20 Si l'utilisation et la fixation de ces plaques sont aisées pour des pans de mur, il n'en est pas de même lorsqu'il s'agit de revêtir soit les appuis, soit les entourages des fenêtres. En effet, il est nécessaire de prévoir un recouvrement par des tôles en aluminium pliées à
- 25 la demande à l'usine. Du fait que les appuis présentent des profondeurs variables et que la largeur des baies n'est pas toujours identique, cette tôle pliée à l'usine est une pièce constituant pratiquement une pièce unique, ce qui augmente considérablement le prix de revient de ce revêtement. De plus, il arrive fréquemment que la profondeur des
- 30 appuis et/ou la largeur des baies ne soient pas conformes aux cotes indiquées sur le plan. Si la pièce de revêtement a été pliée en se basant sur le plan établi, cette pièce est souvent inutilisable et il s'avère nécessaire de confectionner une nouvelle pièce. Ainsi, les pièces pliées en usine ne permettent aucune erreur humaine et le nom-
- 35 bre des pièces défectueuses est relativement important.

Par ailleurs, on connaît, par le document US-A-3.139.703, une feuille métallique de couverture pour des encadrements de fenêtres existantes. La couverture en tôle est destinée à être posée sur des encadrements existants de fenêtre afin de les protéger des intempéries et éviter
5 ainsi leur détérioration. L'ensemble des feuilles de tôle utilisées pour réaliser cette couverture sont emboîtées les unes dans les autres de façon à former un ensemble étanche. La fixation des tôles sur l'encadrement de fenêtre est réalisée au moyen de clous.

10 On connaît de même, par le document DE-A-1.759.468, des éléments incorporés de fenêtre ou de porte permettant de réaliser un encadrement de porte ou de fenêtre. Les éléments en question viennent se clipser sur les constructions existantes, des vis de fixation étant disposées sur la face interne des éléments afin de les solidariser avec des cloi-
15 sons.

On connaît également, par le document FR-A-1.381.615, un appui de fenêtre métallique. Deux baguettes profilées sont fixées dans les murs latéraux de l'encadrement de fenêtre et l'appui de fenêtre est glissé
20 dans les baguettes profilées.

Toutefois, les éléments rapportés décrits dans ces documents n'assurent que soit une protection des éléments existants ou servent à réaliser des appuis de fenêtre préfabriqués ou encore facilitent la mise
25 en place d'une persienne.

La présente invention a pour but de remédier à ces inconvénients. L'invention, telle qu'elle est caractérisée dans les revendications, résout le problème consistant à créer un élément préfabriqué obtenu
30 par moulage dont la fonction est d'isoler thermiquement une façade, notamment à l'emplacement des appuis de fenêtre et/ou des entourages de fenêtre.

Les avantages obtenus grâce à cette invention consistent essentiellement en ceci qu'en plus de l'isolation thermique, l'élément préfabriqué est ajusté sur le chantier en fonction de la profondeur de l'appui
35 et de la largeur de la fenêtre par simple découpage à l'aide d'un outil couramment utilisé sur le chantier telle qu'une scie à bois, tout

en permettant de rehausser l'aspect esthétique dudit revêtement.

L'invention est exposée ci-après plus en détail à l'aide de dessins représentant seulement un mode d'exécution.

5

La figure 1 représente, en vue en perspective, un appui de fenêtre recouvert par un élément préfabriqué conforme à l'invention.

La figure 2 représente, en vue en élévation, cet appui de fenêtre.

10

La figure 3 représente, en vue en perspective, des pièces constituant l'élément préfabriqué conforme à l'invention, la pièce centrale présentant à gauche, en traits mixtes, selon un autre mode de réalisation, une découpe latérale.

15

On se réfère aux différentes figures.

Selon l'invention, on recouvre l'appui 1 d'une fenêtre 2 d'un élément préfabriqué 3 réalisé notamment en résine polyester armée de fibres de verre. Bien entendu, cet élément préfabriqué 3 peut être conçu en d'autres matériaux plastiques. Toutefois, pour conserver l'esprit de la présente invention, il est souhaitable que le matériau choisi puisse être découpé sur place à l'aide d'un outil couramment utilisé telle qu'une scie à bois.

25

Cet élément préfabriqué 3 est constitué d'une pièce centrale 4. Celle-ci est formée d'une tablette supérieure 5 recouvrant le dessus 6 de l'appui 1, d'une face avant verticale 7 parallèle à la paroi avant 8 dudit appui 1, d'une face inférieure 9 pratiquement horizontale et d'un retour 10 contre lequel prend appui la face arrière 11 d'un revêtement quelconque 12. On dispose entre la face avant 7 de l'élément préfabriqué 3 et la paroi avant 8 de l'appui 1 une couche de matériau isolant 13 connu en soi.

35

Pour le maintien en place de la partie centrale 4, on prévoit, selon un premier mode de réalisation, deux embouts latéraux 14, 15. Ces embouts latéraux 14, 15 d'un même matériau que celui de la pièce 4 présentent deux supports en forme d'équerre 16, 17 dont l'aile horizontale

- le 18, 19 prend appui sur le dessus 6 de l'appui 1 et dont l'aile verticale 20, 21 est appliquée contre la face avant 8 de ce même appui. Les chants latéraux externes 22, 23 de ces embouts 14, 15 prennent appui contre les coins inférieurs 24, 25 de la fenêtre 2. Par ailleurs, 5 ces embouts 14, 15 comportent latéralement un boîtier 26, 27 s'étendant au-delà de l'ouverture de la fenêtre 1 et coiffant ainsi les coins latéraux de l'appui 1. Ce boîtier 26, 27 est fermé latéralement et sur le dessus. La face avant 28, 29 de ce boîtier 26, 27 se trouve dans le prolongement de la face avant 7 de la pièce centrale 4.
- 10 On pourvoit les embouts 14, 15 d'une rainure 30, 31 dans lesquelles sont glissés les chants latéraux 32, 33 de la tablette supérieure 5 de la pièce centrale 4.
- 15 Selon un autre mode de réalisation, on prévoit dans les chants latéraux 32, 33 de la tablette supérieure 5 une découpe 34 en forme d'équerre dont une aile 35 débouche sur le chant arrière 36 de ladite tablette 5 et dont l'autre aile 37 débouche perpendiculairement sur le chant latéral 32, 33. Ainsi, le chant en retrait 38 de la découpe 34 20 vient se placer dans le coin 24, 25 de la fenêtre 2 alors que la face avant 7 de la pièce centrale 4, de largeur supérieure à celle de la tablette 5, coiffe les deux coins 24, 25 de l'appui 1 de la fenêtre 2. On réalise à partir de la chute, obtenue par suite de la découpe 34, un couvercle 39 permettant d'obturer latéralement la partie centrale 4.
- 25 Pour rehausser l'aspect esthétique de l'élément préfabriqué 3, on peut lui conférer un aspect coloré. De même, on peut conférer à la face avant 7 un certain relief en creux ou en saillie, ou une décoration quelconque. Par ailleurs, cette face avant 7 comporte des rainures ver- 30 ticales arrondies 40. Ces rainures 40 permettent l'écoulement de l'eau sous forme de gouttes et évitent ainsi à la façade d'être souillée.

Revendications

1. Elément préfabriqué pour l'isolation de façades et, notamment pour l'isolation par l'extérieur des appuis de fenêtre et/ou des entourages de fenêtre, comprenant une pièce centrale (4), de préférence en résine polyester armée de fibres de verre ou autre matériau plastique, s'emboîtant soit dans des embouts latéraux (14,15) disposés dans les coins inférieurs (24,25) de la fenêtre et réalisés dans le même matériau que la pièce centrale (4), soit directement entre les coins (24,25) des parois latérales de la fenêtre, caractérisé en ce que la pièce centrale (4) comporte une tablette supérieure (5) recouvrant le dessus (6) de l'appui (1), une face avant verticale (7), une face inférieure (9) pratiquement horizontale et un retour (10) contre lequel prend appui la face arrière (11) d'un revêtement quelconque (12).
2. Elément préfabriqué selon la revendication 1 dont les embouts latéraux (14, 15) comportent latéralement un boîtier (26,27) s'étendant au-delà de l'ouverture de la fenêtre (2) et coiffant ainsi les coins latéraux de l'appui (1), caractérisé par le fait que le boîtier (26,27) fermé latéralement et sur le dessus comporte une face avant (28,29) se trouvant dans le prolongement de la face avant (7) de la pièce centrale (4).
3. Elément préfabriqué selon la revendication 1, caractérisé en ce que les chants latéraux (32,33) de la tablette supérieure (5) comporte une découpe (34) en forme d'équerre dont une aile (35) débouche sur le chant arrière (36) et dont l'autre aile (37) débouche perpendiculairement sur le chant latéral (32,33) de ladite tablette (5).
4. Elément préfabriqué selon la revendication 1, caractérisé en ce que la face avant (7) de la pièce centrale (4) comporte une longueur supérieure à celle de la tablette (5) pour coiffer les deux coins (24,25) de l'appui (1) de la fenêtre (2).
5. Elément préfabriqué selon la revendication 1, caractérisé en ce que la face avant (7) de la pièce centrale (4) comporte des rainures verticales arrondies (40) pour l'écoulement des gouttes d'eau.

"1/1" FIG. 1

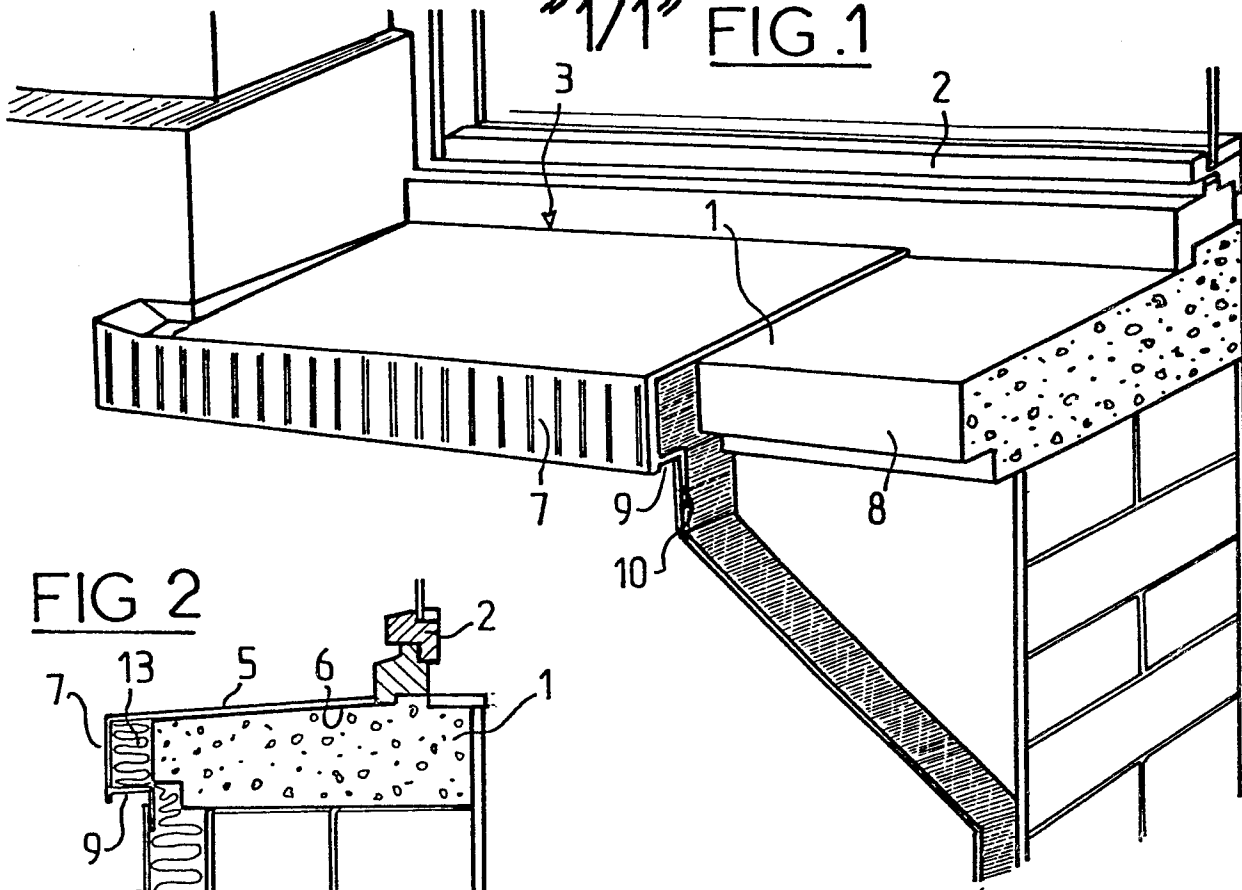


FIG 2

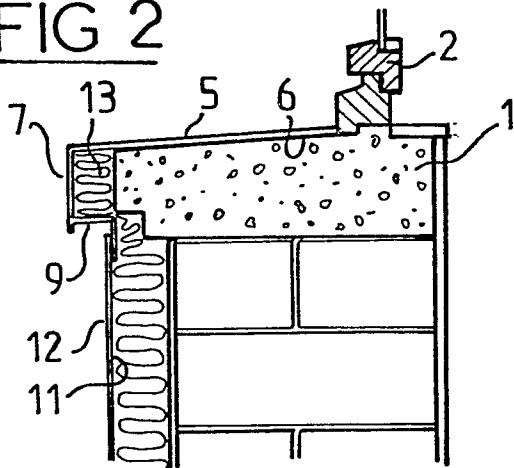


FIG 3

